FNB DE REVENU FIXE À COURT TERME CANADIEN MACKENZIE

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS AUDITÉS | 31 mars 2025

RAPPORT DE LA DIRECTION

Responsabilité de la direction en matière d'information financière

Les états financiers ci-joints ont été préparés par Corporation Financière Mackenzie, le gestionnaire du FNB de revenu fixe à court terme canadien Mackenzie (le « FNB »). Le gestionnaire est responsable de l'intégrité, de l'objectivité et de la fiabilité des données présentées. Cette responsabilité comprend le choix de principes comptables appropriés et la formulation de jugements et d'estimations conformes aux normes IFRS de comptabilité. Le gestionnaire est également responsable de l'établissement de contrôles internes à l'égard du processus de présentation de l'information financière destinés à fournir une assurance raisonnable quant à la pertinence et à la fiabilité de l'information financière présentée.

Le conseil d'administration (le « conseil ») de Corporation Financière Mackenzie est responsable de l'examen et de l'approbation des états financiers ainsi que de la surveillance de la façon dont le gestionnaire s'acquitte de ses responsabilités quant à la présentation de l'information financière. Le conseil rencontre aussi régulièrement le gestionnaire, les auditeurs internes et les auditeurs externes afin de discuter des contrôles internes à l'égard du processus de présentation de l'information financière, des questions d'audit et des questions de présentation de l'information financière.

KPMG s.r.l./s.e.n.c.r.l. est l'auditeur externe du FNB. Il est nommé par le conseil. L'auditeur externe a audité les états financiers conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada afin de lui permettre d'exprimer une opinion sur les états financiers à l'intention des porteurs de parts. Son rapport est présenté ci-dessous.

Au nom de Corporation Financière Mackenzie,
gestionnaire du FNB

Signé « Luke Gould »

Luke Gould
Président et chef de la direction
Corporation Financière Mackenzie

Signé « Terry Rountes »

Terry Rountes
Chef des finances, Fonds
Corporation Financière Mackenzie

Le 4 juin 2025

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux porteurs de parts du FNB de revenu fixe à court terme canadien Mackenzie (le « FNB »),

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du FNB, qui comprennent :

- les états de la situation financière au 31 mars 2025 et au 31 mars 2024;
- les états du résultat global pour les périodes closes à ces dates, comme il est indiqué à la note 1;
- les états de l'évolution de la situation financière pour les périodes closes à ces dates, comme il est indiqué à la note 1;
- les tableaux des flux de trésorerie pour les périodes closes à ces dates, comme il est indiqué à la note 1;
- ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des méthodes comptables significatives;
  (ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du FNB au 31 mars 2025 et au 31 mars 2024, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les périodes closes à ces dates, comme il est indiqué à la note 1, conformément aux normes IFRS de comptabilité.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers* » de notre rapport de l'auditeur.

Nous sommes indépendants du FNB conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT (suite)

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent :

– des informations contenues dans le rapport annuel de la direction sur le rendement du Fonds déposé auprès des commissions des valeurs mobilières canadiennes compétentes.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons et n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, et à demeurer attentifs aux éléments indiquant que les autres informations semblent comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu les informations contenues dans le rapport annuel de la direction sur le rendement du Fonds déposé auprès des commissions des valeurs mobilières canadiennes compétentes à la date du présent rapport de l'auditeur. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le rapport de l'auditeur.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes IFRS de comptabilité, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du FNB à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le FNB ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du FNB.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

  Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du FNB à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport de l'auditeur sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport de l'auditeur. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le FNB à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- nous fournissons aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes, s'il y a lieu.

KPMG s.r.l./s.e.n.c.r.l.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés
L'associé responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport de l'auditeur est délivré est Jacob Smolack.
Toronto, Canada
Le 4 juin 2025

FNB DE REVENU FIXE À COURT TERME CANADIEN MACKENZIE

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS AUDITÉS | 31 mars 2025

ÉTATS DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Aux 31 mars (en milliers de $, sauf les montants par part)

	2025 $	2024 $
ACTIF		
Actifs courants		
Placements à la juste valeur	35 974	12 354
Trésorerie et équivalents de trésorerie	818	71
Intérêts courus à recevoir	257	100
Sommes à recevoir pour placements vendus	1	–
Sommes à recevoir pour parts émises	–	–
Marge sur instruments dérivés	22	11
Actifs dérivés	5	2
Total de l'actif	**37 077**	**12 538**
PASSIF		
Passifs courants		
Sommes à payer pour placements achetés	1 067	29
Sommes à payer pour parts rachetées	–	–
Sommes à payer au gestionnaire	12	6
Passifs dérivés	4	5
Total du passif	**1 083**	**40**
Actif net attribuable aux porteurs de parts	**35 994**	**12 498**

ÉTATS DU RÉSULTAT GLOBAL

Pour les périodes closes les 31 mars
(en milliers de $, sauf les montants par part)

	2025 $	2024 $
Revenus		
Dividendes	8	13
Revenus d'intérêts aux fins de distribution	774	682
Autres variations de la juste valeur des placements et autres actifs nets		
Profit (perte) net(te) réalisé(e)	204	(618)
Profit (perte) net(te) latent(e)	582	754
Revenu tiré du prêt de titres	2	3
Revenu provenant des rabais sur les frais	–	1
Autre	8	8
Total des revenus (pertes)	**1 578**	**843**
Charges (note 6)		
Frais de gestion	85	73
Rabais sur les frais de gestion	(1)	(21)
Commissions et autres coûts d'opérations de portefeuille	1	2
Frais du comité d'examen indépendant	–	–
Charges avant les montants absorbés par le gestionnaire	**85**	**54**
Charges absorbées par le gestionnaire	–	–
Charges nettes	**85**	**54**
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts liée aux activités d'exploitation, avant impôt	**1 493**	**789**
Charge (économie) d'impôt étranger retenu à la source	–	–
Charge d'impôt étranger sur le résultat (recouvrée)	–	–
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts liée aux activités d'exploitation	**1 493**	**789**

	Actif net attribuable aux porteurs de parts (note 3)			
	par part		par série	
	2025	2024	2025	2024
Parts en $ CA	20,00	19,23	35 994	12 498

	Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts liée aux activités d'exploitation (note 3)			
	par part		par série	
	2025	2024	2025	2024
Parts en $ CA	1,36	0,81	1 493	789

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers.

ÉTATS DE L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Pour les périodes closes les 31 mars
(en milliers de $, sauf les montants par part)

	Parts en $ CA	
	2025	**2024**
ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS		
À l'ouverture	**12 498**	**25 631**
Augmentation (diminution) de l'actif net liée aux activités d'exploitation	1 493	789
Distributions versées aux porteurs de parts :		
Revenu de placement	(652)	(615)
Gains en capital	(2)	(2)
Rabais sur les frais de gestion	(1)	(21)
Total des distributions versées aux porteurs de parts	(655)	(638)
Opérations sur les parts :		
Produit de l'émission de parts	23 653	2 820
Réinvestissement des distributions	2	2
Paiements au rachat de parts	(997)	(16 106)
Total des opérations sur les parts	22 658	(13 284)
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts	**23 496**	**(13 133)**
À la clôture	**35 994**	**12 498**
Augmentation (diminution) des parts (en milliers) (note 7) :	**Parts**	
Parts en circulation, à l'ouverture	**650**	**1 350**
Émises	1 200	150
Réinvestissement des distributions	–	–
Rachetées	(50)	(850)
Parts en circulation, à la clôture	**1 800**	**650**

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers.

TABLEAUX DES FLUX DE TRÉSORERIE

Pour les périodes closes les 31 mars (en milliers de $)

	2025 $	2024 $
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) nette de l'actif net attribuable aux porteurs de parts liée aux activités d'exploitation	1 493	789
Ajustements pour :		
Perte (profit) net(te) réalisé(e) sur les placements	(199)	594
Variation de la perte (du profit) net(te) latent(e) sur les placements	(582)	(754)
Achat de placements	(29 731)	(19 605)
Produit de la vente et de l'échéance de placements	15 657	28 904
(Augmentation) diminution des sommes à recevoir et autres actifs	(168)	108
Augmentation (diminution) des sommes à payer et autres passifs	6	(3)
Entrées (sorties) nettes de trésorerie liées aux activités d'exploitation	**(13 524)**	**10 033**
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Produit de l'émission de parts	15 916	2 820
Paiements au rachat de parts	(997)	(12 778)
Distributions versées, déduction faite des réinvestissements	(653)	(636)
Entrées (sorties) nettes de trésorerie liées aux activités de financement	**14 266**	**(10 594)**
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	**742**	**(561)**
Trésorerie et équivalents de trésorerie, à l'ouverture	71	633
Incidence des fluctuations des taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	5	(1)
Trésorerie et équivalents de trésorerie, à la clôture	**818**	**71**
Trésorerie	818	71
Équivalents de trésorerie	–	–
Trésorerie et équivalents de trésorerie, à la clôture	**818**	**71**
Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation :		
Dividendes reçus	8	13
Impôts étrangers payés	–	–
Intérêts reçus	617	730
Intérêts versés	–	–

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers.

TABLEAU DES PLACEMENTS

Au 31 mars 2025

Nom du placement	Pays	Secteur	Valeur nominale/ Nbre d'actions/ de parts	Coût moyen (en milliers de $)	Juste valeur (en milliers de $)
OBLIGATIONS					
407 International Inc. 1,80 % 22-05-2025, rachetables 2025	Canada	Sociétés – Non convertibles	74 000	73	74
407 International Inc. 4,22 % 14-02-2028	Canada	Sociétés – Non convertibles	5 000	5	5
Algonquin Power & Utilities Corp., taux variable 18-01-2082	Canada	Sociétés – Non convertibles	12 000	12	12
Fonds de placement immobilier Allied 4,31 % 07-04-2027	Canada	Sociétés – Non convertibles	23 000	23	23
Fonds de placement immobilier Allied 4,81 % 24-02-2029	Canada	Sociétés – Non convertibles	74 000	74	74
AltaGas Ltd., taux variable 11-01-2082	Canada	Sociétés – Non convertibles	8 000	8	8
AltaLink, L.P. 2,75 % 29-05-2026, rachetables	Canada	Sociétés – Non convertibles	375 000	364	375
ARC Resources Ltd. 2,35 % 10-03-2026	Canada	Sociétés – Non convertibles	28 000	28	28
Ascend Wellness Holdings Inc., prêt à terme de premier rang, taux variable 27-08-2025	États-Unis	Prêts à terme	1 964 USD	2	3
ATCO Ltd., taux variable 01-11-2078, rachetables 2028	Canada	Sociétés – Non convertibles	208 000	210	214
Athene Global Funding 2,10 % 24-09-2025	États-Unis	Sociétés – Non convertibles	30 000	28	30
Athene Global Funding 2,47 % 09-06-2028	États-Unis	Sociétés – Non convertibles	137 000	131	133
Bank of America Corp., taux variable 16-03-2028	États-Unis	Sociétés – Non convertibles	428 000	425	431
Banque de Montréal 3,65 % 01-04-2027	Canada	Sociétés – Non convertibles	282 000	280	285
Banque de Montréal 4,31 % 01-06-2027	Canada	Sociétés – Non convertibles	59 000	59	60
Banque de Montréal 4,54 % 18-12-2028	Canada	Sociétés – Non convertibles	595 000	605	618
Banque de Montréal 4,42 % 17-07-2029	Canada	Sociétés – Non convertibles	43 000	43	45
Banque de Montréal, taux variable 05-03-2035	Canada	Sociétés – Non convertibles	7 000	7	7
Banque de Montréal, taux variable 26-11-2082	Canada	Sociétés – Non convertibles	25 000	25	26
La Banque de Nouvelle-Écosse, taux variable 26-09-2030	Canada	Sociétés – Non convertibles	288 000	290	292
La Banque de Nouvelle-Écosse, taux variable 02-08-2033	Canada	Sociétés – Non convertibles	22 000	22	23
Bell Canada 3,60 % 29-09-2027, rachetables 2027	Canada	Sociétés – Non convertibles	520 000	511	524
BMW Canada Inc. 3,91 % 13-10-2026	Allemagne	Sociétés – Non convertibles	79 000	79	80
BP Capital Markets PLC 3,47 % 15-05-2025	Royaume-Uni	Sociétés – Non convertibles	60 000	63	60
Brookfield Infrastructure Finance ULC 4,20 % 11-09-2028, rachetables 2028	Canada	Sociétés – Non convertibles	165 000	165	168
Brookfield Infrastructure Finance ULC, taux variable 15-03-2055	Canada	Sociétés – Non convertibles	33 000 USD	46	47
Fiducie du Canada pour l'habitation 1,95 % 15-12-2025	Canada	Gouvernement fédéral	900 000	891	896
Canadian Core Real Estate LP 4,48 % 16-10-2029	Canada	Sociétés – Non convertibles	12 000	12	12
Banque Canadienne Impériale de Commerce 5,00 % 07-12-2026	Canada	Sociétés – Non convertibles	20 000	20	21
Banque Canadienne Impériale de Commerce 4,95 % 29-06-2027	Canada	Sociétés – Non convertibles	90 000	92	93
Banque Canadienne Impériale de Commerce, taux variable 07-04-2032	Canada	Sociétés – Non convertibles	478 000	476	484
Banque Canadienne Impériale de Commerce, taux variable 16-01-2034	Canada	Sociétés – Non convertibles	16 000	16	17
Banque Canadienne Impériale de Commerce, taux variable 02-04-2035	Canada	Sociétés – Non convertibles	47 000	47	47
Banque Canadienne Impériale de Commerce 4,38 % 28-10-2080	Canada	Sociétés – Non convertibles	373 000	366	373
Banque Canadienne Impériale de Commerce, taux variable 28-07-2082	Canada	Sociétés – Non convertibles	421 000	438	439
Canadian Natural Resources Ltd. 4,15 % 15-12-2031	Canada	Sociétés – Non convertibles	3 000	3	3
Banque canadienne de l'Ouest 3,86 % 21-04-2025	Canada	Sociétés – Non convertibles	35 000	35	35
Banque canadienne de l'Ouest 4,27 % 08-02-2027	Canada	Sociétés – Non convertibles	38 000	38	39
Banque canadienne de l'Ouest 5,15 % 02-09-2027	Canada	Sociétés – Non convertibles	180 000	187	189
Banque canadienne de l'Ouest 5,95 % 29-01-2034	Canada	Sociétés – Non convertibles	8 000	8	9
Cannabist Co. Holdings Inc. 6,00 % 29-06-2025	Canada	Sociétés – Convertibles	1 000 USD	1	1
Capital Power Corp. 5,38 % 25-01-2027	Canada	Sociétés – Non convertibles	166 000	170	172
Cenovus Energy Inc. 3,50 % 07-02-2028, rachetables 2027	Canada	Sociétés – Non convertibles	18 000	18	18
Central 1 Credit Union 5,88 % 10-11-2026	Canada	Sociétés – Non convertibles	10 000	10	10
Central 1 Credit Union 4,65 % 07-02-2028	Canada	Sociétés – Non convertibles	18 000	18	19
Central 1 Credit Union, taux variable 30-06-2031	Canada	Sociétés – Non convertibles	238 000	228	235
CGI inc. 3,99 % 07-09-2027	Canada	Sociétés – Non convertibles	16 000	16	16
Chartwell résidences pour retraités 3,65 % 06-05-2028	Canada	Sociétés – Non convertibles	17 000	17	17
Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix 2,85 % 21-05-2027	Canada	Sociétés – Non convertibles	915 000	890	907
CNH Industriel Capital Canada Ltée 4,00 % 11-04-2028	États-Unis	Sociétés – Non convertibles	89 000	89	90
Coast Capital Savings Federal Credit Union 4,52 % 18-10-2027	Canada	Sociétés – Non convertibles	43 000	43	44
Coast Capital Savings Federal Credit Union, taux variable 02-05-2033	Canada	Sociétés – Non convertibles	28 000	28	30
Coastal GasLink Pipeline LP 4,67 % 30-06-2027	Canada	Sociétés – Non convertibles	177 000	179	183
Coastal GasLink Pipeline LP 4,69 % 30-09-2029	Canada	Sociétés – Non convertibles	312 000	323	328

TABLEAU DES PLACEMENTS (suite)

Au 31 mars 2025

Nom du placement	Pays	Secteur	Valeur nominale/ Nbre d'actions/ de parts	Coût moyen (en milliers de $)	Juste valeur (en milliers de $)
OBLIGATIONS (suite)					
Cogeco Communications inc. 6,13 % 27-02-2029	Canada	Sociétés – Non convertibles	57 000	58	59
Cologix Data Centers Issuer LLC 4,94 % 25-01-2052	Canada	Titres adossés à des créances hypothécaires	2 000	2	2
Corus Entertainment Inc. 5,00 % 11-05-2028	Canada	Sociétés – Non convertibles	4 000	4	1
Curaleaf Holdings Inc. 8,00 % 15-12-2026	États-Unis	Sociétés – Non convertibles	20 000 USD	26	27
Dollarama inc. 1,87 % 08-07-2026	Canada	Sociétés – Non convertibles	35 000	32	35
Dollarama inc. 5,53 % 26-09-2028	Canada	Sociétés – Non convertibles	20 000	20	21
Fiducie de placement immobilier industriel Dream 2,54 % 07-12-2026	Canada	Sociétés – Non convertibles	28 000	28	28
Fiducie de placement immobilier industriel Dream 2,06 % 17-06-2027	Canada	Sociétés – Non convertibles	113 000	107	110
Fiducie de placement immobilier industriel Dream 5,38 % 22-03-2028	Canada	Sociétés – Non convertibles	16 000	16	17
L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie 5,50 % 13-01-2033	Canada	Sociétés – Non convertibles	10 000	10	10
L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie 3,63 % 17-04-2081	Canada	Sociétés – Non convertibles	417 000	358	378
Enbridge Inc. 3,55 % 25-02-2028	Canada	Sociétés – Non convertibles	139 000	139	140
Enbridge Inc. 5,37 % 27-09-2077, rachetables 2027	Canada	Sociétés – Non convertibles	505 000	489	514
Banque Équitable 3,92 % 24-09-2026	Canada	Sociétés – Non convertibles	321 000	322	324
Banque Équitable 3,99 % 24-03-2028	Canada	Sociétés – Non convertibles	713 000	719	722
Fairfax Financial Holdings Ltd. 4,23 % 14-06-2029, rachetables 2029	Canada	Sociétés – Non convertibles	235 000	238	240
Fédération des caisses Desjardins du Québec 1,59 % 10-09-2026	Canada	Sociétés – Non convertibles	73 000	72	72
Fédération des caisses Desjardins du Québec 4,41 % 19-05-2027	Canada	Sociétés – Non convertibles	366 000	363	375
Fédération des caisses Desjardins du Québec, taux variable 24-01-2035	Canada	Sociétés – Non convertibles	95 000	95	96
Fonds de placement immobilier First Capital 3,45 % 01-03-2028	Canada	Sociétés – Non convertibles	210 000	208	209
Fonds de placement immobilier First Capital 4,51 % 03-06-2030	Canada	Sociétés – Non convertibles	8 000	8	8
First Capital Realty Inc. 3,75 % 12-07-2027, rachetables 2027	Canada	Sociétés – Non convertibles	321 000	318	322
Société Financière First National 6,26 % 01-11-2027	Canada	Sociétés – Non convertibles	10 000	10	11
First West Credit Union 4,25 % 24-03-2027	Canada	Sociétés – Non convertibles	63 000	63	63
Compagnie Crédit Ford du Canada 7,38 % 12-05-2026	États-Unis	Sociétés – Non convertibles	79 000	82	82
Compagnie Crédit Ford du Canada 4,61 % 13-09-2027	États-Unis	Sociétés – Non convertibles	327 000	329	328
Location d'équipements Cooper ltée 7,45 % 04-07-2029	Canada	Sociétés – Non convertibles	22 000	22	22
Financière General Motors du Canada Ltée 5,20 % 09-02-2028	États-Unis	Sociétés – Non convertibles	12 000	12	12
George Weston ltée 4,19 % 05-09-2029	Canada	Sociétés – Non convertibles	11 000	11	11
GFL Environmental Inc. 3,50 % 01-09-2028 144A	Canada	Sociétés – Non convertibles	19 000 USD	23	26
Gibson Energy Inc., taux variable 22-12-2080	Canada	Sociétés – Non convertibles	15 000	15	15
Gibson Energy Inc., taux variable 12-07-2083	Canada	Sociétés – Non convertibles	4 000	4	4
Les Vêtements de Sport Gildan Inc. 3,63 % 13-03-2028	Canada	Sociétés – Non convertibles	92 000	92	92
The Goldman Sachs Group Inc., taux variable 30-11-2027	États-Unis	Sociétés – Non convertibles	132 000	128	131
Gouvernement du Canada 3,25 % 01-09-2028	Canada	Gouvernement fédéral	843 000	838	863
Gouvernement du Canada 2,25 % 01-06-2029	Canada	Gouvernement fédéral	1 750 000	1 701	1 730
Gouvernement du Canada 3,50 % 01-09-2029	Canada	Gouvernement fédéral	783 000	805	813
Société en commandite Holding FPI Granite 4,00 % 04-10-2029	Canada	Sociétés – Non convertibles	25 000	25	25
Fonds de placement immobilier H&R 4,07 % 16-06-2025, rachetables 2025	Canada	Sociétés – Non convertibles	32 000	34	32
Heathrow Funding Ltd. 3,25 % 21-05-2025	Royaume-Uni	Sociétés – Non convertibles	20 000	21	20
Hydro One Inc. 4,91 % 27-01-2028	Canada	Sociétés – Non convertibles	362 000	371	380
Hyundai Capital Canada Inc. 4,49 % 26-07-2027	Canada	Sociétés – Non convertibles	72 000	73	74
iA Société financière inc., taux variable 05-12-2034	Canada	Sociétés – Non convertibles	12 000	12	12
iA Société financière inc., taux variable 30-09-2084	Canada	Sociétés – Non convertibles	187 000	188	194
Intact Corporation financière, taux variable 16-05-2034	Canada	Sociétés – Non convertibles	6 000	6	6
Intact Corporation financière, taux variable 31-03-2081	Canada	Sociétés – Non convertibles	404 000	397	397
Inter Pipeline Ltd. 3,48 % 16-12-2026, rachetables 2026	Canada	Sociétés – Non convertibles	88 000	87	88
Inter Pipeline Ltd. 4,23 % 01-06-2027	Canada	Sociétés – Non convertibles	183 000	183	185
Inter Pipeline Ltd., taux variable 26-03-2079, rachetables 2029	Canada	Sociétés – Non convertibles	110 000	111	113
John Deere Financial Inc. 4,95 % 14-06-2027	États-Unis	Sociétés – Non convertibles	54 000	54	56
John Deere Financial Inc. 5,17 % 15-09-2028	États-Unis	Sociétés – Non convertibles	260 000	273	276
JPMorgan Chase & Co. 1,90 % 05-03-2028	États-Unis	Sociétés – Non convertibles	12 000	12	12
LABL Inc. 8,63 % 01-10-2031 144A	États-Unis	Sociétés – Non convertibles	2 000 USD	3	2
Banque Laurentienne du Canada 4,60 % 02-09-2025	Canada	Sociétés – Non convertibles	32 000	32	32
Banque Laurentienne du Canada 4,19 % 23-01-2028	Canada	Sociétés – Non convertibles	13 000	13	13
Les Compagnies Loblaw ltée 3,56 % 12-12-2029	Canada	Sociétés – Non convertibles	101 000	101	102

TABLEAU DES PLACEMENTS (suite)

Au 31 mars 2025

Nom du placement	Pays	Secteur	Valeur nominale/ Nbre d'actions/ de parts	Coût moyen (en milliers de $)	Juste valeur (en milliers de $)
OBLIGATIONS (suite)					
Société Financière Manuvie, taux variable 10-03-2033	Canada	Sociétés – Non convertibles	578 000	593	608
Société Financière Manuvie, taux variable 06-12-2034	Canada	Sociétés – Non convertibles	41 000	41	41
Société Financière Manuvie, taux variable 19-06-2082	Canada	Sociétés – Non convertibles	64 000	64	67
Banque Nationale du Canada, taux variable 18-08-2026, rachetables 2025	Canada	Sociétés – Non convertibles	608 000	590	605
Banque Nationale du Canada 5,22 % 14-06-2028	Canada	Sociétés – Non convertibles	176 000	184	186
Banque Nationale du Canada 5,02 % 01-02-2029	Canada	Sociétés – Non convertibles	27 000	27	29
Banque Nationale du Canada 5,28 % 15-02-2034	Canada	Sociétés – Non convertibles	9 000	9	9
Banque Nationale du Canada, taux variable 15-02-2035	Canada	Sociétés – Non convertibles	13 000	13	13
North West Redwater Partnership 3,20 % 24-04-2026	Canada	Sociétés – Non convertibles	90 000	85	90
North West Redwater Partnership 2,80 % 01-06-2027	Canada	Sociétés – Non convertibles	317 000	313	315
Ontario Power Generation Inc. 2,89 % 08-04-2025, rachetables 2025	Canada	Sociétés – Non convertibles	20 000	21	20
OPB Finance Trust 2,98 % 25-01-2027	Canada	Gouvernements provinciaux	59 000	58	59
Pembina Pipeline Corp. 3,31 % 01-02-2030, rachetables 2029	Canada	Sociétés – Non convertibles	93 000	91	91
Pembina Pipeline Corp., taux variable 25-01-2081	Canada	Sociétés – Non convertibles	60 000	55	58
Prologis Inc. 4,70 % 01-03-2029	États-Unis	Sociétés – Non convertibles	16 000	16	17
Province de l'Alberta 2,05 % 01-06-2030	Canada	Gouvernements provinciaux	1 700 000	1 605	1 629
Province de l'Ontario 2,60 % 02-06-2025	Canada	Gouvernements provinciaux	720 000	709	720
Province de l'Ontario 1,75 % 08-09-2025	Canada	Gouvernements provinciaux	1 000 000	996	996
Province de l'Ontario 3,40 % 08-09-2028	Canada	Gouvernements provinciaux	465 000	460	476
Province de l'Ontario 4,00 % 08-03-2029	Canada	Gouvernements provinciaux	268 000	274	281
Province de Québec 2,75 % 01-09-2028	Canada	Gouvernements provinciaux	1 963 000	1 909	1 966
Province de Québec 2,30 % 01-09-2029	Canada	Gouvernements provinciaux	2 269 000	2 192	2 222
Reliance LP 2,68 % 01-12-2027	Canada	Sociétés – Non convertibles	10 000	10	10
Reliance LP 4,39 % 16-04-2032	Canada	Sociétés – Non convertibles	3 000	3	3
Fonds de placement immobilier RioCan 5,61 % 06-10-2027	Canada	Sociétés – Non convertibles	14 000	14	15
Rogers Communications Inc. 3,10 % 15-04-2025	Canada	Sociétés – Non convertibles	454 000	445	454
Rogers Communications Inc. 5,70 % 21-09-2028	Canada	Sociétés – Non convertibles	26 000	26	28
Rogers Communications Inc., taux variable 17-12-2081	Canada	Sociétés – Non convertibles	686 000	682	689
Banque Royale du Canada 4,64 % 17-01-2028	Canada	Sociétés – Non convertibles	66 000	66	69
Banque Royale du Canada 5,23 % 24-06-2030	Canada	Sociétés – Non convertibles	268 000	287	289
Banque Royale du Canada, taux variable 17-10-2030	Canada	Sociétés – Non convertibles	62 000	62	63
Banque Royale du Canada, taux variable 01-02-2033	Canada	Sociétés – Non convertibles	719 000	731	746
Banque Royale du Canada, taux variable 04-02-2035	Canada	Sociétés – Non convertibles	38 000	38	38
Banque Royale du Canada, taux variable 24-11-2080, rachetables 2025	Canada	Sociétés – Non convertibles	317 000	310	317
Métaux Russel Inc. 4,42 % 28-03-2030	Canada	Sociétés – Non convertibles	17 000	17	17
Sienna Senior Living Inc. 3,45 % 27-02-2026, rachetables 2026	Canada	Sociétés – Non convertibles	10 000	10	10
Sienna Senior Living Inc. 4,44 % 17-10-2029	Canada	Sociétés – Non convertibles	4 000	4	4
South Bow Canadian Infrastructure Holdings Ltd. 4,32 % 01-02-2030	Canada	Sociétés – Non convertibles	5 000	5	5
Financière Sun Life inc., taux variable 10-05-2032, rachetables 2027	Canada	Sociétés – Non convertibles	165 000	156	163
Financière Sun Life inc., taux variable 21-11-2033	Canada	Sociétés – Non convertibles	1 129 000	1 071	1 102
Suncor Énergie Inc. 5,40 % 17-11-2026	Canada	Sociétés – Non convertibles	22 000	22	23
La Banque Toronto-Dominion 2,67 % 09-09-2025	Canada	Sociétés – Non convertibles	430 000	429	429
La Banque Toronto-Dominion 4,34 % 27-01-2026	Canada	Sociétés – Non convertibles	59 000	59	60
La Banque Toronto-Dominion 2,26 % 07-01-2027	Canada	Sociétés – Non convertibles	25 000	25	25
La Banque Toronto-Dominion 4,21 % 01-06-2027	Canada	Sociétés – Non convertibles	462 000	462	472
La Banque Toronto-Dominion 4,48 % 18-01-2028	Canada	Sociétés – Non convertibles	326 000	327	337
La Banque Toronto-Dominion, taux variable 26-01-2032, rachetables 2027	Canada	Sociétés – Non convertibles	35 000	35	35
La Banque Toronto-Dominion, taux variable 01-02-2035	Canada	Sociétés – Non convertibles	34 000	34	34
Crédit Toyota Canada Inc. 4,42 % 28-06-2027	Canada	Sociétés – Non convertibles	120 000	123	123
Crédit Toyota Canada Inc. 3,55 % 04-10-2027	Canada	Sociétés – Non convertibles	65 000	65	66
Crédit Toyota Canada Inc. 3,73 % 02-10-2029	Canada	Sociétés – Non convertibles	14 000	14	14
TransCanada Trust, taux variable 18-05-2077, rachetables 2027	Canada	Sociétés – Non convertibles	295 000	284	295
Ventas Canada Finance Ltd. 5,10 % 05-03-2029	États-Unis	Sociétés – Non convertibles	1 000	1	1
Ventas Canada Finance Ltd. 3,30 % 01-12-2031	États-Unis	Sociétés – Non convertibles	13 000	12	12

TABLEAU DES PLACEMENTS (suite)

Au 31 mars 2025

Nom du placement	Pays	Secteur	Valeur nominale/ Nbre d'actions/ de parts	Coût moyen (en milliers de $)	Juste valeur (en milliers de $)
OBLIGATIONS (suite)					
Waste Management of Canada Corp. 2,60 % 23-09-2026, rachetables 2026	Canada	Sociétés – Non convertibles	110 000	103	109
Wells Fargo & Co. 2,57 % 01-05-2026, rachetables 2025	États-Unis	Sociétés – Non convertibles	430 000	426	430
Whitecap Resources Inc. 4,38 % 01-11-2029	Canada	Sociétés – Non convertibles	513 000	521	523
Groupe WSP Global Inc. 4,12 % 12-09-2029	Canada	Sociétés – Non convertibles	13 000	13	13
Total des obligations				**35 197**	**35 825**
ACTIONS					
Brookfield Asset Management Inc., priv., série 46	Canada	Biens immobiliers	162	4	4
Brookfield Renewable Partners L.P., priv., série 13	Canada	Services publics	129	3	3
Emera Inc., priv., série J	Canada	Services publics	27	1	1
TransAlta Corp., perpétuelles, priv., série C	Canada	Services publics	70	1	1
TransAlta Corp., priv., série A	Canada	Services publics	146	2	2
Total des actions				**11**	**11**
FONDS/BILLETS NÉGOCIÉS EN BOURSE					
[1] FINB Obligations à court terme canadiennes Mackenzie	Canada	Fonds/billets négociés en bourse	1 380	132	138
Total des fonds/billets négociés en bourse				**132**	**138**
Coûts de transaction				–	–
Total des placements				**35 340**	**35 974**
Instruments dérivés (se reporter au tableau des instruments dérivés)					1
Trésorerie et équivalents de trésorerie					818
Autres éléments d'actif moins le passif					(799)
Actif net attribuable aux porteurs de parts					**35 994**

[1] Ce fonds négocié en bourse est géré par Mackenzie.

FNB DE REVENU FIXE À COURT TERME CANADIEN MACKENZIE

APERÇU DU PORTEFEUILLE

31 MARS 2025

RÉPARTITION DU PORTEFEUILLE	% DE LA VALEUR LIQUIDATIVE
Obligations	105,0
Obligations	*99,5*
Contrats à terme standardisés sur obligations (acheteur)	*5,5*
Fonds/billets négociés en bourse	0,4
Options sur devises achetées	–
Autres éléments d'actif (de passif)	(2,2)
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(3,2)

RÉPARTITION RÉGIONALE	% DE LA VALEUR LIQUIDATIVE
Canada	101,8
États-Unis	3,4
Royaume-Uni	0,2
Autres éléments d'actif (de passif)	(2,2)
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(3,2)

RÉPARTITION SECTORIELLE	% DE LA VALEUR LIQUIDATIVE
Obligations de sociétés	64,6
Obligations provinciales	23,0
Obligations fédérales	17,4
Fonds/billets négociés en bourse	0,4
Autres éléments d'actif (de passif)	(2,2)
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(3,2)

31 MARS 2024

RÉPARTITION DU PORTEFEUILLE	% DE LA VALEUR LIQUIDATIVE
Obligations	102,6
Obligations	*97,2*
Contrats à terme standardisés sur obligations (acheteur)	*5,4*
Fonds/billets négociés en bourse	1,6
Autres éléments d'actif (de passif)	0,6
Actions	0,1
Options sur swaps achetées	–
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(4,9)

RÉPARTITION RÉGIONALE	% DE LA VALEUR LIQUIDATIVE
Canada	95,4
États-Unis	7,3
Royaume-Uni	0,7
Autres éléments d'actif (de passif)	0,6
Irlande	0,3
Australie	0,3
Luxembourg	0,2
Japon	0,1
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(4,9)

RÉPARTITION SECTORIELLE	% DE LA VALEUR LIQUIDATIVE
Obligations de sociétés	66,5
Obligations fédérales	18,1
Obligations provinciales	16,1
Fonds/billets négociés en bourse	1,6
Obligations d'État étrangères	0,9
Titres adossés à des créances hypothécaires	0,8
Autres éléments d'actif (de passif)	0,6
Prêts à terme	0,2
Services publics	0,1
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(4,9)

TABLEAU DES OPTIONS ACHETÉES

Au 31 mars 2025

Élément sous-jacent	Nombre de contrats	Type d'option	Date d'échéance	Prix d'exercice $	Prime payée (en milliers de $)	Juste valeur (en milliers de $)
Option de vente sur devises CAD/USD	5 000	Vente	11 juillet 2025	1,00 USD	–	–
Option de vente sur devises MXN/USD	4 000	Vente	8 août 2025	19,00 USD	–	–
Total des options					–	–

TABLEAU DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS

Au 31 mars 2025

Tableau des contrats à terme standardisés

Type de contrat	Nombre de contrats	Date d'échéance	Prix moyen des contrats ($)	Montant notionnel* (en milliers de $)	Profits latents (en milliers de $)	Pertes latentes (en milliers de $)
Contrats à terme standardisés sur obligations canadiennes à 5 ans, juin 2025	6	19 juin 2025	115,92 CAD	696	–	(3)
Contrats à terme standardisés sur obligations canadiennes à 2 ans, juin 2025	12	19 juin 2025	105,88 CAD	1 271	5	–
Total des contrats à terme standardisés				**1 967**	**5**	**(3)**

** Le montant notionnel représente l'exposition aux instruments sous-jacents au 31 mars 2025.*

Tableau des contrats de change à terme de gré à gré

Note de crédit de la contrepartie	Devise à recevoir (en milliers de $)	Devise à remettre (en milliers de $)	Date de règlement	Coût du contrat (en milliers de $)	Juste valeur actuelle (en milliers de $)	Profits latents (en milliers de $)	Pertes latentes (en milliers de $)
A	4 CAD	(3) EUR	11 avril 2025	(4)	(4)	–	–
A	30 CAD	(21) USD	11 avril 2025	(30)	(30)	–	–
A	3 EUR	(5) CAD	11 avril 2025	5	5	–	–
A	5 USD	(7) CAD	11 avril 2025	7	7	–	–
A	1 CAD	(1) EUR	16 mai 2025	(1)	(2)	–	(1)
A	6 CAD	(4) EUR	16 mai 2025	(6)	(6)	–	–
A	1 EUR	(2) CAD	16 mai 2025	2	2	–	–
A	4 EUR	(6) CAD	16 mai 2025	6	6	–	–
A	136 CAD	(95) USD	27 juin 2025	(136)	(136)	–	–
A	36 USD	(51) CAD	27 juin 2025	51	51	–	–
Total des contrats de change à terme de gré à gré						–	**(1)**

Total des actifs dérivés	**5**
Total des passifs dérivés	**(4)**

NOTES ANNEXES

1. Périodes comptables et renseignements généraux

Le FNB a été constitué en fiducie de fonds commun de placement à capital variable en vertu des lois de la province de l'Ontario aux termes d'une déclaration de fiducie qui a été modifiée et mise à jour de temps à autre. Le siège social du FNB est situé au 180, rue Queen Ouest, Toronto (Ontario) Canada. Le FNB est autorisé à émettre un nombre illimité de parts offertes à la vente aux termes d'un prospectus. Les parts du FNB sont inscrites à la Bourse de Toronto/Cboe Canada (« la Bourse »).

L'information fournie dans les présents états financiers et dans les notes annexes se rapporte aux périodes closes les 31 mars 2025 et 2024, ou est présentée à ces dates. Pour l'exercice au cours duquel un fonds négocié en bourse (« FNB ») est établi, l'information fournie se rapporte à la période allant de la date d'établissement à la date marquant la fin de l'exercice en question. Se reporter à la note 11 a) pour la date de constitution du FNB.

Corporation Financière Mackenzie (« Mackenzie ») est le gestionnaire du FNB et appartient à cent pour cent à Société financière IGM Inc., filiale de Power Corporation du Canada. Gestion de placements Canada Vie limitée (« GPCV ») appartient à cent pour cent à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (« Canada Vie »), filiale de Power Corporation du Canada. Les placements du FNB dans des sociétés du groupe de sociétés Power sont identifiés dans le tableau des placements.

2. Base d'établissement et mode de présentation

Les présents états financiers annuels audités (les « états financiers ») ont été établis conformément aux Normes IFRS de comptabilité (les « IFRS »). La note 3 présente un résumé des méthodes comptables significatives du FNB en vertu des IFRS.

Sauf indication contraire, tous les montants présentés dans ces états financiers sont en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation du FNB, et sont arrondis au millier près. Les états financiers ont été établis sur la base de la continuité d'exploitation au moyen de la méthode du coût historique, sauf dans le cas des instruments financiers qui ont été évalués à la juste valeur.

Les présents états financiers ont été approuvés aux fins de publication par le conseil d'administration de Mackenzie le 4 juin 2025.

3. Méthodes comptables significatives

a) Instruments financiers

Les instruments financiers comprennent des actifs financiers et des passifs financiers tels que des titres de créance, des titres de capitaux propres, des fonds négociés en bourse et des dérivés. Le FNB classe et évalue ses instruments financiers conformément à l'IFRS 9, *Instruments financiers* (« IFRS 9 »). Au moment de la comptabilisation initiale, les instruments financiers sont classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net (la « JVRN »). Tous les instruments financiers sont comptabilisés dans l'état de la situation financière lorsque le FNB devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le FNB a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Les passifs financiers sont décomptabilisés lorsque l'obligation est acquittée, est annulée ou expire. Les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de l'opération.

Les instruments financiers sont par la suite évalués à la juste valeur par le biais du résultat net, et les variations de la juste valeur sont comptabilisées à l'état du résultat global au poste Autres variations de la juste valeur des placements et autres actifs nets – Profit (perte) net(te) latent(e).

Le coût des placements est calculé en fonction d'un coût moyen pondéré.

Les profits et les pertes réalisé(e)s et latent(e)s sur les placements sont calculé(e)s en fonction du coût moyen pondéré des placements, mais excluent les commissions et autres coûts d'opérations de portefeuille, qui sont présentés de manière distincte dans l'état du résultat global au poste Commissions et autres coûts d'opérations de portefeuille.

Les profits et les pertes découlant de la variation de la juste valeur des placements sont pris en compte dans l'état du résultat global de la période au cours de laquelle ils surviennent.

Le FNB comptabilise ses placements dans des fonds de placement à capital variable non cotés, des fonds privés (« Fonds sous-jacents ») et des fonds négociés en bourse (« FNB »), le cas échéant, à la juste valeur par le biais du résultat net. Pour les fonds privés, Mackenzie aura recours aux évaluations fournies par les gestionnaires des fonds privés, ce qui représente la quote-part du FNB de l'actif net de ces fonds privés. Les placements du FNB dans des Fonds sous-jacents et des FNB, le cas échéant, sont présentés dans le tableau des placements à la juste valeur, ce qui représente l'exposition maximale du FNB en lien avec ces placements.

Les parts rachetables du FNB sont détenues par différents types de porteurs de parts qui ont des droits de rachat différents. Les porteurs de parts peuvent faire racheter leurs parts du FNB à un prix de rachat par part équivalant à 95 % du cours de clôture des parts à la Bourse à la date de prise d'effet du rachat, sous réserve d'un prix de rachat maximal correspondant à la valeur liquidative par part applicable. Ces différentes caractéristiques de rachat créent des parts du FNB qui présentent le même rang de subordination, mais qui ne sont pas identiques, faisant en sorte qu'elles respectent le critère de classification à titre de passifs financiers, conformément à l'IAS 32, *Instruments financiers : Présentation*. L'obligation du FNB à l'égard de l'actif net attribuable aux porteurs de parts est présentée au prix de rachat. Se reporter à la note 7 pour les détails relatifs aux souscriptions et aux rachats de parts du FNB.

L'IAS 7, *Tableau des flux de trésorerie*, exige la présentation d'information relative aux changements dans les passifs et les actifs, comme les parts du FNB, découlant d'activités de financement. Les changements relatifs aux parts du FNB, y compris les changements découlant des flux de trésorerie et les changements sans effet de trésorerie, sont inclus à l'état de l'évolution de la situation financière. Tout changement relatif aux parts non réglé en espèces à la fin de la période est présenté à titre de Sommes à recevoir pour parts émises ou de Sommes à payer pour parts rachetées à l'état de la situation financière. Ces sommes à recevoir et à payer sont normalement réglées peu après la fin de la période.

NOTES ANNEXES

3. Méthodes comptables significatives (suite)

b) Évaluation de la juste valeur

La juste valeur est définie comme le prix qui serait obtenu à la vente d'un actif ou qui serait payé au transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

Les placements dans des titres cotés à une Bourse des valeurs mobilières ou négociés sur un marché hors cote, y compris les FNB, sont évalués selon le dernier cours de marché ou le cours de clôture enregistré par la Bourse sur laquelle le titre se négocie principalement, le cours se situant à l'intérieur d'un écart acheteur-vendeur pour le placement. Dans certaines circonstances, lorsque le cours ne se situe pas à l'intérieur de l'écart acheteur-vendeur, Mackenzie détermine le point le plus représentatif de la juste valeur dans cet écart en fonction de faits et de circonstances spécifiques. Les titres de fonds communs d'un fonds sous-jacent sont évalués un jour ouvrable au cours calculé par le gestionnaire de ce fonds sous-jacent, conformément à ses actes constitutifs. Les titres non cotés ou non négociés à une Bourse et les titres dont le cours de la dernière vente ou de clôture n'est pas disponible ou les titres pour lesquels les cours boursiers, de l'avis de Mackenzie, sont inexacts ou incertains, ou ne reflètent pas tous les renseignements significatifs disponibles, sont évalués à leur juste valeur, laquelle sera déterminée par Mackenzie à l'aide de techniques d'évaluation appropriées et acceptées par le secteur, y compris des modèles d'évaluation. La juste valeur d'un titre déterminée à l'aide de modèles d'évaluation exige l'utilisation de facteurs et d'hypothèses fondés sur les données observables sur le marché, notamment la volatilité et les autres taux ou prix applicables. Dans des cas limités, la juste valeur d'un titre peut être déterminée grâce à des techniques d'évaluation qui ne sont pas appuyées par des données observables sur le marché.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie, qui incluent les dépôts de trésorerie auprès d'institutions financières et les placements à court terme qui sont facilement convertibles en trésorerie, sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur et sont utilisés par le FNB dans la gestion de ses engagements à court terme. La trésorerie, les équivalents de trésorerie et les placements à court terme sont présentés à leur juste valeur, qui se rapproche de leur coût amorti en raison de leur nature très liquide et de leur échéance à court terme. Les découverts bancaires sont présentés dans les passifs courants à titre de dette bancaire dans l'état de la situation financière. Les placements à court terme qui ne sont pas considérés comme des équivalents de trésorerie sont présentés séparément dans le tableau des placements.

Le FNB peut avoir recours à des instruments dérivés (comme les options souscrites, les contrats à terme standardisés ou de gré à gré, les swaps ou les instruments dérivés sur mesure) en guise de couverture contre les pertes occasionnées par des fluctuations des cours des titres, des taux d'intérêt ou des taux de change. Le FNB peut également avoir recours à des instruments dérivés à des fins autres que de couverture afin d'effectuer indirectement des placements dans des titres ou des marchés financiers, de s'exposer à d'autres devises, de chercher à générer des revenus supplémentaires ou à toute autre fin considérée comme appropriée par le ou les portefeuillistes du FNB, pourvu que cela soit compatible avec les objectifs de placement du FNB. Les instruments dérivés doivent être utilisés conformément à la législation canadienne sur les organismes de placement collectif, sous réserve des dispenses accordées au FNB par les organismes de réglementation, le cas échéant.

L'évaluation des instruments dérivés est effectuée quotidiennement, au moyen des sources usuelles d'information provenant des Bourses pour les instruments dérivés cotés en Bourse et des demandes précises auprès des courtiers relativement aux instruments dérivés hors cote.

La valeur des contrats à terme de gré à gré représente le profit ou la perte qui serait réalisé(e) si, à la date d'évaluation, les positions détenues étaient dénouées. La variation de la valeur des contrats à terme de gré à gré est incluse dans l'état du résultat global au poste Autres variations de la juste valeur des placements et autres actifs nets – Profit (perte) net(te) latent(e).

La fluctuation quotidienne de la valeur des contrats à terme standardisés ou des swaps, de même que les règlements au comptant effectués tous les jours par le FNB, le cas échéant, représentent la variation des profits ou des pertes latent(e)s, mieux établi(e)s au prix de règlement. Ces profits ou pertes latent(e)s sont inscrit(e)s et comptabilisé(e)s de cette manière jusqu'à ce que le FNB dénoue le contrat ou que le contrat arrive à échéance. La marge versée ou reçue au titre des contrats à terme standardisés ou des swaps figure en tant que créance dans l'état de la situation financière au poste Marge sur instruments dérivés. Toute modification de l'exigence en matière de marge est rajustée quotidiennement.

Les primes payées pour l'achat d'options sont comptabilisées dans l'état de la situation financière au poste Placements à la juste valeur.

Les primes reçues à la souscription d'options sont incluses dans l'état de la situation financière à titre de passif et sont par la suite ajustées quotidiennement à leur juste valeur. Si une option souscrite vient à échéance sans avoir été exercée, la prime reçue est inscrite à titre de profit réalisé. Lorsqu'une option d'achat souscrite est exercée, l'écart entre le produit de la vente plus la valeur de la prime et le coût du titre est inscrit à titre de profit ou de perte réalisé(e). Lorsqu'une option de vente souscrite est exercée, le coût du titre acquis correspond au prix d'exercice de l'option moins la prime reçue.

Se reporter au tableau des instruments dérivés et au tableau des options achetées/vendues, le cas échéant, compris dans le tableau des placements pour la liste des instruments dérivés et des options au 31 mars 2025.

Le FNB classe la juste valeur de ses actifs et de ses passifs en trois catégories, lesquelles se différencient en fonction de la nature des données, observables ou non, et de la portée de l'estimation requise.

Niveau 1 – Prix non rajustés cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques;

Niveau 2 – Données autres que les prix cotés qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement, soit indirectement. Les évaluations de niveau 2 comprennent, par exemple, des prix cotés pour des titres semblables, des prix cotés sur des marchés inactifs et provenant de courtiers en valeurs mobilières reconnus, ainsi que l'application à des prix cotés ailleurs qu'en Amérique du Nord de facteurs obtenus à partir de données observables dans le but d'estimer l'incidence que peuvent avoir les différentes heures de clôture des marchés.

Les instruments financiers classés au niveau 2 sont évalués en fonction des prix fournis par une entreprise d'évaluation indépendante et reconnue qui établit le prix des titres en se fondant sur les opérations récentes et sur les estimations obtenues des intervenants du marché, en incorporant des données de marché observables et en ayant recours à des pratiques standards sur les marchés. Les placements à court terme classés au niveau 2 sont évalués en fonction du coût amorti, majoré des intérêts courus, ce qui se rapproche de la juste valeur.

Les justes valeurs estimées pour ces titres pourraient être différentes des valeurs qui auraient été utilisées si un marché pour le placement avait existé;

NOTES ANNEXES

3. Méthodes comptables significatives (suite)

b) Évaluation de la juste valeur (suite)

Niveau 3 – Données d'entrée qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables.

Les données sont considérées comme observables si elles sont élaborées à l'aide de données de marché, par exemple les informations publiées sur des événements ou des transactions réels, qui reflètent les hypothèses que les intervenants du marché utiliseraient pour fixer le prix de l'actif ou du passif.

Voir la note 11 pour le classement des justes valeurs du FNB.

c) Comptabilisation des produits

Les revenus d'intérêts aux fins de distribution correspondent à l'intérêt nominal reçu par le FNB et sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement. Le FNB n'amortit pas les primes versées ou les escomptes reçus à l'achat de titres à revenu fixe, à l'exception des obligations à coupon zéro, qui sont amorties selon le mode linéaire. Les dividendes sont cumulés à compter de la date ex-dividende. Les profits ou les pertes latent(e)s sur les placements, les profits ou pertes réalisé(e)s à la vente de placements, lesquels comprennent les profits ou pertes de change sur ces placements, sont établis selon la méthode du coût moyen pondéré. Les distributions reçues d'un Fonds sous-jacent ou d'un FNB sont comprises dans les revenus d'intérêts aux fins de distribution, dans le revenu de dividendes ou dans le profit (la perte) net(te) réalisé(e), selon le cas, à la date ex-dividende ou de distribution.

d) Commissions et autres coûts d'opérations de portefeuille

Les commissions et autres coûts d'opérations de portefeuille sont des charges engagées en vue d'acquérir, d'émettre ou de céder des actifs financiers ou des passifs financiers. Ils comprennent les honoraires et les commissions versés aux agents, aux bourses, aux courtiers et aux autres intermédiaires. Tous les courtages engagés par le FNB en lien avec les opérations de portefeuille pour les périodes, ainsi que les autres frais d'opérations, sont présentés dans les états du résultat global. Les activités de courtage sont attribuées aux courtiers en fonction du meilleur résultat net pour le FNB. Sous réserve de ces critères, des commissions peuvent être versées à des sociétés de courtage qui offrent certains services (ou les paient), outre l'exécution des ordres, y compris la recherche, l'analyse et les rapports sur les placements, et les bases de données et les logiciels à l'appui de ces services. Le cas échéant et lorsqu'elle est vérifiable, la valeur de ces services fournis au cours des périodes est présentée à la note 11. La valeur de certains services exclusifs fournis par des courtiers ne peut être estimée raisonnablement.

Mackenzie peut rembourser au FNB certaines commissions et certains autres coûts de transaction liés au portefeuille. Mackenzie peut effectuer ces remboursements à son gré et y mettre fin en tout temps sans préavis. Ces remboursements sont inclus dans les charges absorbées par le gestionnaire à l'état du résultat global.

e) Opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres

Le FNB est autorisé à effectuer des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, tel qu'il est défini dans le prospectus du FNB. Ces opérations s'effectuent par l'échange temporaire de titres contre des biens donnés en garantie comportant l'engagement de rendre les mêmes titres à une date ultérieure. Le revenu tiré de ces opérations se présente sous forme de frais réglés par la contrepartie et, dans certains cas, sous forme d'intérêts sur la trésorerie ou les titres détenus en garantie. Le revenu tiré de ces opérations est présenté à l'état du résultat global et constaté lorsqu'il est gagné. Les opérations de prêts de titres sont gérées par The Bank of New York Mellon (l'« agent de prêt de titres »). La valeur de la trésorerie ou des titres détenus en garantie doit équivaloir à au moins 102 % de la juste valeur des titres prêtés, vendus ou achetés.

La note 11 résume les détails relatifs aux titres prêtés et aux biens reçus en garantie à la fin de la période, et présente un rapprochement des revenus de prêt de titres durant la période, le cas échéant. Les biens reçus en garantie se composent de titres de créance du gouvernement du Canada et d'autres pays, d'administrations municipales, de gouvernements provinciaux et d'institutions financières du Canada.

f) Compensation

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés et le solde net est comptabilisé dans l'état de la situation financière seulement s'il existe un droit exécutoire de compenser les montants comptabilisés et qu'il y a intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément. Dans le cours normal des activités, le FNB conclut diverses conventions-cadres de compensation ou ententes similaires qui ne satisfont pas aux critères de compensation dans l'état de la situation financière, mais qui permettent tout de même de compenser les montants dans certaines circonstances, comme une faillite ou une résiliation de contrat. La note 11 résume les détails de la compensation, le cas échéant, qui fait l'objet d'une convention-cadre de compensation ou d'autres conventions semblables et l'incidence nette sur les états de la situation financière si la totalité des droits à compensation était exercée.

Les produits et les charges ne sont pas compensés à l'état du résultat global, à moins qu'une norme comptable présentée de manière spécifique dans les méthodes IFRS adoptées par le FNB l'exige ou le permette.

g) Devise

Le dollar canadien est la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation du FNB. Les achats et les ventes de placements en devises ainsi que les dividendes, le revenu d'intérêts et les charges d'intérêts en devises sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur au moment de l'opération.

Les profits (pertes) de change à l'achat ou à la vente de devises sont comptabilisé(e)s dans l'état du résultat global au poste Autres variations de la juste valeur des placements et autres actifs nets – Profit (perte) net(te) réalisé(e).

La juste valeur des placements ainsi que des autres actifs et passifs libellés en devises est convertie en dollars canadiens au taux de change en vigueur chaque jour ouvrable.

h) Actif net attribuable aux porteurs de parts, par part

L'actif net attribuable aux porteurs de parts par part est calculé en divisant l'actif net attribuable aux porteurs de parts un jour ouvrable donné par le nombre total de parts en circulation ce jour-là.

i) Valeur liquidative par part

La valeur liquidative quotidienne d'un fonds d'investissement peut être calculée sans tenir compte des IFRS conformément aux règlements des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (les « ACVM »). La différence entre la valeur liquidative et l'actif net attribuable aux porteurs de parts (tel qu'il est présenté dans les états financiers), le cas échéant, tient principalement aux différences liées à la juste valeur des placements et des autres actifs financiers et passifs financiers, et est présentée à la note 11, le cas échéant.

NOTES ANNEXES

3. Méthodes comptables significatives (suite)

j) Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts liée aux activités d'exploitation, par part

L'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts liée aux activités d'exploitation par part figurant dans l'état du résultat global représente l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts liée aux activités d'exploitation pour la période, divisée par le nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période.

k) Modifications comptables futures

En avril 2024, l'International Accounting Standards Board (l'« IASB ») a publié la norme IFRS 18, *États financiers : Présentation et informations à fournir* (« IFRS 18 »). L'IFRS 18, qui remplace la norme IAS 1, *Présentation des états financiers*, comporte de nouvelles exigences de présentation applicables à certaines catégories et aux sous-totaux dans l'état du résultat global, de nouvelles exigences concernant les informations à fournir sur les indicateurs de performance définis par la direction et d'autres exigences visant les informations trop résumées ou trop détaillées.

La norme s'applique aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2027, mais son application anticipée est permise. Mackenzie évalue l'incidence de l'adoption de cette norme.

4. Estimations et jugements comptables critiques

L'établissement de ces états financiers exige de la direction qu'elle fasse des estimations et qu'elle pose des hypothèses ayant principalement une incidence sur l'évaluation des placements. Les estimations et les hypothèses sont révisées de façon continue. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Voici les estimations et les jugements comptables les plus importants utilisés pour établir les états financiers :

Utilisation d'estimations

Juste valeur des titres non cotés sur un marché actif

Le FNB peut détenir des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur un marché actif et qui sont évalués au moyen de techniques d'évaluation fondées sur des données observables, dans la mesure du possible. Diverses techniques d'évaluation sont utilisées, selon un certain nombre de facteurs, notamment la comparaison avec des instruments similaires pour lesquels des cours du marché observables existent et l'examen de transactions récentes réalisées dans des conditions de concurrence normale. Les données d'entrée et les hypothèses clés utilisées sont propres à chaque société et peuvent comprendre les taux d'actualisation estimés et la volatilité prévue des prix. Des changements de données d'entrée clés peuvent entraîner une variation de la juste valeur présentée pour ces instruments financiers détenus par le FNB.

Utilisation de jugements

Classement et évaluation des placements

Lors du classement et de l'évaluation des instruments financiers détenus par le FNB, Mackenzie doit exercer des jugements importants afin de déterminer le classement le plus approprié selon l'IFRS 9. Mackenzie a évalué le modèle économique du FNB, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers ainsi que sa performance globale sur la base de la juste valeur, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net conformément à l'IFRS 9 constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du FNB.

Monnaie fonctionnelle

Le dollar canadien est la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation du FNB, étant considéré comme la monnaie qui représente le plus fidèlement les effets économiques des opérations, événements et conditions sous-jacents du FNB, compte tenu de la manière dont les parts sont émises et rachetées et dont le rendement et la performance du FNB sont évalués.

Intérêts dans des entités structurées non consolidées

Afin de déterminer si un Fonds sous-jacent ou un FNB dans lequel le FNB investit, mais qu'il ne consolide pas, respecte la définition d'une entité structurée, Mackenzie doit exercer des jugements importants visant à établir si ces fonds sous-jacents possèdent les caractéristiques typiques d'une entité structurée. Ces Fonds sous-jacents respectent la définition d'une entité structurée, car :

I. les droits de vote dans les Fonds sous-jacents ne sont pas des facteurs dominants pour décider qui les contrôle;

II. les activités des Fonds sous-jacents sont assujetties à des restrictions aux termes de leurs documents de placement;

III. les Fonds sous-jacents ont des objectifs de placement précis et bien définis visant à offrir des occasions de placement aux investisseurs tout en leur transférant les risques et avantages connexes.

Par conséquent, de tels placements sont comptabilisés à la JVRN. La note 11 résume les détails des participations du FNB dans ces Fonds sous-jacents, le cas échéant.

5. Impôts sur le résultat

Le FNB est admissible à titre de fiducie de fonds commun de placement en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Par conséquent, il est assujetti à l'impôt pour ce qui est de ses bénéfices, y compris le montant net des gains en capital réalisés pour l'année d'imposition, qui ne sont ni payés ni à payer à ses porteurs de parts à la fin de l'année d'imposition. La fin de l'année d'imposition du FNB est en décembre. Le FNB peut être assujetti aux retenues à la source d'impôts étrangers. En général, le FNB traite les retenues d'impôts à la source en tant que charges portées en réduction du bénéfice aux fins du calcul de l'impôt. Le FNB distribuera des montants suffisants tirés de son bénéfice net aux fins du calcul de l'impôt, au besoin, afin de ne pas payer d'impôt sur le résultat, à l'exception des impôts remboursables sur les gains en capital, le cas échéant.

Les pertes du FNB ne peuvent être attribuées aux investisseurs et sont conservées par le FNB pour des exercices futurs. Les pertes autres qu'en capital peuvent être reportées prospectivement jusqu'à 20 ans afin de réduire le bénéfice imposable et les gains en capital réalisés au cours d'exercices futurs. Les pertes en capital peuvent être reportées prospectivement indéfiniment afin de réduire les gains en capital réalisés au cours d'exercices futurs. Se reporter à la note 11 pour les reports prospectifs de pertes fiscales du FNB.

NOTES ANNEXES

6. Frais de gestion et frais d'exploitation

Mackenzie reçoit des frais de gestion pour la gestion du portefeuille de placements, l'analyse des placements, la formulation de recommandations et la prise de décisions quant aux placements, ainsi que pour la prise de dispositions de courtage pour l'achat et la vente de titres en portefeuille. Les frais de gestion sont calculés en tant que pourcentage annuel fixe de la valeur liquidative quotidienne des parts du FNB.

Outre les frais de gestion applicables, les frais d'exploitation payables par le FNB comprennent les intérêts et les coûts d'emprunt, les frais de courtage et les frais d'opérations connexes, les frais et charges liés aux activités du Comité d'examen indépendant (le « CEI ») des FNB Mackenzie, les frais liés aux instruments dérivés utilisés par le FNB, les charges engagées pour respecter les exigences réglementaires en matière de production de documents sommaires, des Aperçus du FNB ou de tout autre document de divulgation semblable, les charges associées au respect des exigences gouvernementales ou réglementaires entrées en vigueur après la date du prospectus le plus récent, y compris, sans s'y limiter, tous nouveaux frais ou toute augmentation de frais, les frais liés aux services externes qui ne sont pas en général imputés par le secteur canadien des fonds négociés en bourse après la date du prospectus le plus récent, les frais versés à des fournisseurs de services externes en lien avec le recouvrement ou le remboursement de l'impôt ou avec la préparation de déclarations de revenus à l'étranger pour le compte du FNB, les honoraires versés aux conseillers juridiques externes et autres en lien avec les opérations sur titres ou d'autres opérations ayant une incidence sur les placements du portefeuille du FNB, et tout impôt ou toute taxe applicables, y compris l'impôt sur le revenu, les retenues d'impôt et les autres impôts, ainsi que toute taxe sur les charges, dont la TPS et la TVH.

Mackenzie peut renoncer aux frais de gestion et aux frais d'exploitation ou les absorber à son gré et mettre fin à la renonciation ou à l'absorption de ces frais en tout temps, sans préavis. Mackenzie peut exiger des frais de gestion réduits à l'égard de placements dans le FNB effectués par de grands investisseurs, y compris d'autres fonds gérés par Mackenzie ou des sociétés affiliées à Mackenzie. Un montant correspondant à la différence entre les frais autrement exigés et les frais réduits sera distribué en trésorerie aux porteurs de parts par le FNB sous forme de distribution des frais de gestion. Se reporter à la note 11 pour les taux des frais de gestion imputés aux parts du FNB.

7. Parts et opérations sur parts

Mackenzie a conclu, pour le compte du FNB, une convention liant le courtier désigné avec un ou plusieurs courtiers désignés aux termes de laquelle le courtier désigné a accepté d'accomplir certaines fonctions à l'égard du FNB, notamment les suivantes : i) souscrire un nombre suffisant de parts pour remplir les exigences d'inscription initiale de la Bourse; ii) souscrire des parts sur une base continue dans le cadre de tout rééquilibrage, le cas échéant, et lorsque des parts sont rachetées au comptant; et iii) afficher un marché bidirectionnel liquide pour la négociation des parts à la Bourse. Aux termes de la convention liant le courtier désigné, Mackenzie peut à l'occasion exiger que le courtier désigné souscrive des parts du FNB au comptant.

Le nombre de parts émises/rachetées aux fins des ordres de souscription/de rachat (le « nombre prescrit de parts ») est déterminé par Mackenzie. Un courtier désigné peut, tout jour de bourse, passer un ordre de souscription ou de rachat visant tout multiple du nombre prescrit de parts du FNB selon la valeur liquidative par part établie le jour de bourse en question. Jour de bourse désigne toute journée où la Bourse est ouverte pour négociation.

En règle générale, tous les ordres visant à acheter des parts directement auprès d'un FNB doivent être passés par un courtier désigné ou un courtier. Le FNB se réserve le droit absolu de rejeter tout ordre de souscription passé par un courtier désigné ou un courtier. Le FNB ne versera aucune rémunération à un courtier désigné ou à un courtier dans le cadre de l'émission de parts. À l'émission de parts, un montant peut être facturé à un courtier désigné ou à un courtier pour compenser les frais engagés dans le cadre de l'émission de parts.

Pour chaque nombre prescrit de parts émises, le courtier doit remettre un paiement composé : i) d'un panier de titres et de la somme au comptant égale à la valeur liquidative par part globale du nombre prescrit de parts calculée après la réception de l'ordre de souscription; ii) d'une somme au comptant égale à la valeur liquidative par part globale du nombre prescrit de parts calculée après la réception de l'ordre de souscription ou; iii) d'une combinaison de titres et d'une somme au comptant, fixée par Mackenzie, d'un montant suffisant pour que la valeur des titres et de la somme au comptant reçue soit égale à la valeur liquidative par part globale du nombre prescrit de parts calculée après la réception de l'ordre de souscription.

8. Capital du FNB

Le capital du FNB est composé de l'actif net attribuable aux porteurs de parts. Les parts en circulation du FNB aux 31 mars 2025 et 2024 ainsi que les parts qui ont été émises, réinvesties et rachetées au cours de ces périodes sont présentées dans l'état de l'évolution de la situation financière. Mackenzie gère le capital du FNB conformément aux objectifs de placement décrits à la note 11.

9. Risques découlant des instruments financiers

a) Exposition au risque et gestion du risque

Les activités de placement du FNB l'exposent à divers risques financiers, tels qu'ils sont définis dans l'IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir* (« IFRS 7 »). L'exposition du FNB aux risques financiers est concentrée dans ses placements, lesquels sont présentés dans le tableau des placements au 31 mars 2025, regroupés par type d'actif, région géographique et secteur.

Mackenzie cherche à atténuer les éventuelles répercussions néfastes de ces risques sur le rendement du FNB par l'embauche de conseillers en portefeuille professionnels et expérimentés, par la surveillance quotidienne des positions du FNB et des événements du marché ainsi que par la diversification du portefeuille de placements en respectant les contraintes des objectifs de placement du FNB; elle peut aussi, le cas échéant, avoir recours à des instruments dérivés à titre de couverture de certains risques. Pour faciliter la gestion des risques, Mackenzie maintient également une structure de gouvernance, dont le rôle consiste à superviser les activités de placement du FNB et à s'assurer de la conformité du FNB avec la stratégie de placement établie du FNB, les directives internes et la réglementation des valeurs mobilières.

NOTES ANNEXES

9. Risques découlant des instruments financiers (suite)

b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que le FNB éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières au fur et à mesure que celles-ci deviennent exigibles. Le FNB est exposé au risque de liquidité en raison des rachats potentiels quotidiens en espèces de parts rachetables. Conformément à la réglementation sur les valeurs mobilières, le FNB doit conserver au moins 85 % de son actif dans des placements liquides (c.-à-d. des placements pouvant être facilement vendus). Le FNB peut également emprunter jusqu'à concurrence de 5 % de la valeur de son actif net pour financer ses rachats et un montant additionnel correspondant à 5 % de la valeur de son actif net pour financer les distributions versées aux investisseurs.

c) Risque de change

Le risque de change est le risque que les instruments financiers libellés ou échangés dans une monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie fonctionnelle du FNB, fluctuent en raison de variations des taux de change. En règle générale, la valeur des placements libellés dans une devise augmente lorsque la valeur du dollar canadien baisse (par rapport aux devises). À l'inverse, lorsque la valeur du dollar canadien augmente par rapport aux devises, la valeur des placements libellés dans une devise baisse.

La note 11 indique les devises, le cas échéant, auxquelles le FNB avait une exposition importante, tant pour les instruments financiers monétaires que non monétaires, et illustre l'incidence potentielle, en dollars canadiens, sur l'actif net du FNB d'une hausse ou d'une baisse de 5 % du dollar canadien relativement à toutes les devises, toute autre variable demeurant constante. En pratique, les résultats réels de négociation peuvent différer et l'écart pourrait être significatif.

La sensibilité du FNB au risque de change présentée à la note 11 comprend l'incidence indirecte potentielle des FNB sous-jacents dans lesquels investit le FNB, et/ou des contrats d'instruments dérivés, y compris les contrats de change à terme de gré à gré. Les autres actifs financiers et passifs financiers (y compris les dividendes et les intérêts à recevoir, ainsi que les sommes à recevoir ou à payer pour les placements vendus ou achetés) libellés en devises n'exposent pas le FNB à un risque de change important.

d) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est lié aux instruments financiers portant intérêt. Le FNB est exposé au risque que la valeur des instruments financiers portant intérêt fluctue selon les variations des taux d'intérêt du marché en vigueur. En règle générale, la valeur de ces titres augmente lorsque les taux d'intérêt baissent et diminue lorsqu'ils augmentent.

Si l'exposition est importante, la note 11 résume les instruments financiers portant intérêt du FNB selon la durée résiduelle jusqu'à l'échéance et illustre l'incidence potentielle sur l'actif net du FNB d'une hausse ou d'une baisse de 1 % des taux d'intérêt en vigueur, la courbe des taux évoluant en parallèle et toute autre variable demeurant constante. La sensibilité du FNB aux fluctuations des taux d'intérêt a été estimée au moyen de la duration moyenne pondérée. En pratique, les résultats réels de négociation peuvent différer et l'écart pourrait être significatif.

La sensibilité du FNB au risque de taux d'intérêt présentée à la note 11 comprend l'incidence indirecte potentielle des FNB sous-jacents dans lesquels investit le FNB, et/ou des contrats d'instruments dérivés. La trésorerie et les équivalents de trésorerie ainsi que les autres instruments du marché monétaire sont à court terme et ne sont généralement pas exposés à un risque de taux d'intérêt impliquant des montants importants.

e) Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en fonction des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change), que ces variations découlent de facteurs propres à un placement individuel ou à son émetteur, ou d'autres facteurs ayant une incidence sur tous les instruments négociés sur un marché ou un segment du marché. Tous les placements présentent un risque de perte en capital. Ce risque est géré grâce à une sélection minutieuse de placements et d'autres instruments financiers conformes aux stratégies de placement. À l'exception de certains contrats dérivés, le risque maximal découlant des instruments financiers équivaut à leur juste valeur. Le risque maximal de perte sur certains contrats dérivés, comme des contrats à terme de gré à gré, des swaps ou des contrats à terme standardisés équivaut à leurs montants notionnels. Dans le cas d'options d'achat (de vente) et de positions vendeur sur contrats à terme standardisés, la perte pour le FNB continue d'augmenter, théoriquement sans limite, au fur et à mesure que la juste valeur de l'élément sous-jacent augmente (diminue). Toutefois, ces instruments sont généralement utilisés dans le cadre du processus global de gestion des placements afin de gérer le risque provenant des placements sous-jacents et n'augmentent généralement pas le risque de perte global du FNB. Pour atténuer ce risque, le FNB s'assure de détenir à la fois l'élément sous-jacent, la couverture en espèces ou la marge, dont la valeur équivaut à celle du contrat dérivé ou lui est supérieure.

L'autre risque de prix découle habituellement de l'exposition aux titres de capitaux propres et aux titres liés aux marchandises. Si l'exposition est importante, la note 11 illustre l'augmentation ou la diminution possible de l'actif net du FNB si les cours des Bourses où se négocient ces titres avaient augmenté ou diminué de 10 %, toute autre variable demeurant constante. En pratique, les résultats réels de négociation peuvent différer et l'écart pourrait être significatif.

La sensibilité du FNB à l'autre risque de prix présentée à la note 11 comprend l'incidence indirecte potentielle des FNB sous-jacents dans lesquels investit le FNB, et/ou des contrats d'instruments dérivés.

f) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne s'acquitte pas d'une obligation ou d'un engagement pris envers le FNB. La note 11 résume l'exposition du FNB au risque de crédit, si une telle exposition s'applique et est importante.

Si elles sont présentées, les notes de crédit et les catégories de crédit sont basées sur les notes d'une agence de notation désignée. L'exposition indirecte au risque de crédit peut provenir des titres à revenu fixe, tels que les obligations, détenus par les FNB sous-jacents, le cas échéant. La juste valeur des titres de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur de ces titres.

Afin de réduire la possibilité d'un défaut de règlement, la livraison des titres vendus se fait simultanément contre paiement, quand les pratiques du marché le permettent, au moyen d'un dépôt central ou d'une agence de compensation et de dépôt lorsque c'est la façon de procéder.

La valeur comptable des placements et des autres actifs représente l'exposition maximale au risque de crédit à la date de l'état de la situation financière. Le FNB peut effectuer des opérations de prêt sur titres avec d'autres parties et peut aussi être exposé au risque de crédit découlant des contreparties aux instruments dérivés qu'il pourrait utiliser. Le risque de crédit associé à ces opérations est jugé minime puisque toutes les contreparties ont une cote de solvabilité équivalant à une note de crédit d'une agence de notation désignée d'au moins A-1 (faible) pour la dette à court terme ou de A pour la dette à long terme, selon le cas.

NOTES ANNEXES

9. Risques découlant des instruments financiers (suite)

g) FNB sous-jacents

Le FNB peut investir dans des FNB sous-jacents et peut être exposé indirectement au risque de change, au risque de taux d'intérêt, à l'autre risque de prix et au risque de crédit en raison des fluctuations de la valeur des instruments financiers détenus par les FNB sous-jacents. La note 11 résume l'exposition du FNB à ces risques provenant des FNB sous-jacents, si une telle exposition s'applique et est importante.

10. Autres informations

Abréviations

Les devises, le cas échéant, sont présentées dans les présents états financiers en utilisant les codes de devises suivants :

Code de la devise	Description	Code de la devise	Description	Code de la devise	Description
AUD	Dollar australien	**HUF**	Forint hongrois	**PLN**	Zloty polonais
AED	Dirham des Émirats arabes unis	**IDR**	Rupiah indonésienne	**QAR**	Rial du Qatar
BRL	Real brésilien	**ILS**	Shekel israélien	**RON**	Leu roumain
CAD	Dollar canadien	**INR**	Roupie indienne	**RUB**	Rouble russe
CHF	Franc suisse	**JPY**	Yen japonais	**SAR**	Riyal saoudien
CZK	Couronne tchèque	**KOR**	Won sud-coréen	**SEK**	Couronne suédoise
CLP	Peso chilien	**MXN**	Peso mexicain	**SGD**	Dollar de Singapour
CNY	Yuan chinois	**MYR**	Ringgit malaisien	**THB**	Baht thaïlandais
COP	Peso colombien	**NGN**	Naira nigérian	**TRL**	Livre turque
DKK	Couronne danoise	**NOK**	Couronne norvégienne	**USD**	Dollar américain
EGP	Livre égyptienne	**NTD**	Nouveau dollar de Taïwan	**VND**	Dong vietnamien
EUR	Euro	**NZD**	Dollar néo-zélandais	**ZAR**	Rand sud-africain
GBP	Livre sterling	**PEN**	Nouveau sol péruvien	**ZMW**	Kwacha zambien
GHS	Cedi ghanéen	**PHP**	Peso philippin		
HKD	Dollar de Hong Kong	**PKR**	Roupie pakistanaise		

NOTES ANNEXES

11. Renseignements propres au FNB *(en milliers, sauf pour a))*

a) Constitution du FNB et renseignements sur les séries

Date de constitution : 7 novembre 2017

Le FNB peut émettre un nombre illimité de parts. Le nombre de parts qui ont été émises et qui sont en circulation est présenté dans les états de l'évolution de la situation financière.

Les parts en $ CA ont été inscrites à la TSX sous le symbole MCSB le 22 novembre 2017. Le cours de clôture, ou la valeur médiane du cours acheteur et du cours vendeur en l'absence d'un cours de clôture, au 31 mars 2025 était de 20,00 $ (19,24 $ en 2024).

Les frais de gestion pour les parts en $ CA sont de 0,35 %.

Au 31 mars 2025, la valeur liquidative par part du FNB était de 20,00 $ (19,22 $ en 2024), et son actif net par part calculé conformément aux normes IFRS était de 20,00 $ (19,23 $ en 2024).

b) Reports prospectifs de pertes fiscales

		Date d'échéance des pertes autres qu'en capital													
Total de la perte en capital $	**Total de la perte autre qu'en capital $**	**2031 $**	**2032 $**	**2033 $**	**2034 $**	**2035 $**	**2036 $**	**2037 $**	**2038 $**	**2039 $**	**2040 $**	**2041 $**	**2042 $**	**2043 $**	**2044 $**
1 701	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

c) Prêt de titres

	31 mars 2025	**31 mars 2024**
	($)	**($)**
Valeur des titres prêtés	2 141	1 908
Valeur des biens reçus en garantie	2 249	2 006

	31 mars 2025		**31 mars 2024**	
	($)	(%)	**($)**	(%)
Revenus de prêts de titres bruts	2	100,0	4	100,0
Impôt retenu à la source	–	–	–	–
	2	100,0	4	100,0
Paiements à l'agent de prêt de titres	–	–	(1)	(25,0)
Revenu tiré du prêt de titres	2	100,0	3	75,0

d) Commissions

Pour les périodes terminées les 31 mars 2025 et 2024, les commissions versées par le FNB n'ont pas généré de services de tiers fournis ou payés par les courtiers.

e) Risques découlant des instruments financiers

i. Exposition au risque et gestion du risque

Le FNB vise un flux de revenu régulier, tout en misant sur la préservation du capital, et ce, en investissant principalement dans des titres à revenu fixe émis par des gouvernements, des entités liées à des gouvernements et des sociétés du Canada. Il investira généralement dans des titres à revenu fixe de qualité supérieure assortis d'une échéance relativement plus courte et peut détenir jusqu'à 40 % de ses actifs dans des placements étrangers.

ii. Risque de change

Aux 31 mars 2025 et 2024, le FNB n'avait aucune exposition importante au risque de change.

NOTES ANNEXES

11. Renseignements propres au FNB *(en milliers, sauf pour a)) (suite)*

e) Risques découlant des instruments financiers (suite)

iii. Risque de taux d'intérêt

Les tableaux ci-après résument l'exposition du FNB au risque de taux d'intérêt découlant de ses placements dans des obligations et des instruments dérivés selon la durée jusqu'à l'échéance.

			Incidence sur l'actif net			
			Augmentation de 1 %		Diminution de 1 %	
31 mars 2025	**Obligations ($)**	**Instruments dérivés ($)**	**($)**	**(%)**	**($)**	**(%)**
Moins de 1 an	6 099	1 967				
1 an à 5 ans	23 924	–				
5 ans à 10 ans	3 423	–				
Plus de 10 ans	2 379	–				
Total	35 825	1 967				
Total de la sensibilité aux variations des taux d'intérêt			(1 155)	(3,2)	1 155	3,2

			Incidence sur l'actif net			
			Augmentation de 1 %		Diminution de 1 %	
31 mars 2024	**Obligations ($)**	**Instruments dérivés ($)**	**($)**	**(%)**	**($)**	**(%)**
Moins de 1 an	1 332	669				
1 an à 5 ans	10 266	–				
5 ans à 10 ans	313	–				
Plus de 10 ans	233	–				
Total	12 144	669				
Total de la sensibilité aux variations des taux d'intérêt			(434)	(3,5)	434	3,5

iv. Autre risque de prix

Aux 31 mars 2025 et 2024, le FNB n'avait aucune exposition importante à l'autre risque de prix.

v. Risque de crédit

Pour ce FNB, la plus forte concentration du risque de crédit se trouve dans les titres de créance, tels que les obligations. La juste valeur des titres de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur de ces titres. L'exposition maximale à tout émetteur de titres de créance au 31 mars 2025 était de 12,0 % de l'actif net du FNB (12,7 % en 2024).

Aux 31 mars 2025 et 2024, les titres de créance par note de crédit étaient les suivants :

	31 mars 2025	31 mars 2024
Note des obligations*	**% de l'actif net**	**% de l'actif net**
AAA	12,1	13,5
AA	23,1	6,5
A	22,3	38,1
BBB	22,1	26,3
Inférieure à BBB	2,3	2,0
Sans note	17,6	10,8
Total	99,5	97,2

* Les notes de crédit et les catégories de crédit sont basées sur les notes d'une agence de notation désignée.

NOTES ANNEXES

11. Renseignements propres au FNB *(en milliers, sauf pour a)) (suite)*

f) Classement de la juste valeur

Le tableau ci-après résume la juste valeur des instruments financiers du FNB selon la hiérarchie de la juste valeur décrite à la note 3.

	31 mars 2025				31 mars 2024			
	Niveau 1 ($)	Niveau 2 ($)	Niveau 3 ($)	Total ($)	Niveau 1 ($)	Niveau 2 ($)	Niveau 3 ($)	Total ($)
Obligations	–	35 824	1	35 825	–	12 143	1	12 144
Actions	11	–	–	11	10	–	–	10
Fonds/billets négociés en bourse	138	–	–	138	200	–	–	200
Actifs dérivés	5	–	–	5	1	1	–	2
Passifs dérivés	(3)	(1)	–	(4)	–	(5)	–	(5)
Total	151	35 823	1	35 975	211	12 139	1	12 351

La méthode du FNB consiste à comptabiliser les transferts vers ou depuis les différents niveaux de la hiérarchie de la juste valeur à la date de l'événement ou du changement de circonstances à l'origine du transfert.

Au cours des périodes, aucun transfert n'a eu lieu entre le niveau 1 et le niveau 2.

Le tableau ci-après présente un rapprochement des instruments financiers évalués à la juste valeur à l'aide de données non observables (niveau 3) pour les périodes closes les 31 mars 2025 et 2024 :

	31 mars 2025	31 mars 2024
	Obligations ($)	Obligations ($)
Solde, à l'ouverture	1	1
Achats	–	–
Ventes	–	–
Transferts entrants	–	–
Transferts sortants	–	–
Profits (pertes) au cours de la période :		
Réalisé(e)s	–	–
Latent(e)s	–	–
Solde, à la clôture	1	1
Variation des profits (pertes) latent(e)s au cours de la période attribuables aux titres détenus à la clôture de la période	–	–

Le changement d'une ou de plusieurs données donnant lieu à d'autres hypothèses raisonnablement possibles pour évaluer les instruments financiers du niveau 3 n'entraînerait aucune variation importante de la juste valeur de ces instruments.

g) Placements détenus par le gestionnaire et des sociétés affiliées

Aux 31 mars 2025 et 2024, le gestionnaire et ses sociétés affiliées n'avaient aucun placement important dans le FNB.

h) Compensation d'actifs financiers et de passifs financiers

Les tableaux ci-après présentent les actifs financiers et passifs financiers qui font l'objet d'une convention-cadre de compensation ou d'autres conventions semblables et l'incidence nette sur les états de la situation financière du FNB si la totalité des droits à compensation était exercée dans le cadre d'événements futurs comme une faillite ou la résiliation de contrats. Aucun montant n'a été compensé dans les états financiers.

	31 mars 2025			
	Montant brut des actifs (passifs) ($)	Disponible pour compensation ($)	Couvertures ($)	Montant net ($)
Profits latents sur les contrats dérivés	5	(3)	–	2
Pertes latentes sur les contrats dérivés	(3)	3	22	22
Obligation pour options vendues	–	–	–	–
Total	2	–	22	24

NOTES ANNEXES

11. Renseignements propres au FNB *(en milliers, sauf pour a)) (suite)*

h) Compensation d'actifs financiers et de passifs financiers (suite)

	31 mars 2024			
	Montant brut des actifs (passifs) ($)	**Disponible pour compensation ($)**	**Couvertures ($)**	**Montant net ($)**
Profits latents sur les contrats dérivés	1	–	–	1
Pertes latentes sur les contrats dérivés	(5)	–	11	6
Obligation pour options vendues	–	–	–	–
Total	(4)	–	11	7

i) Intérêts dans une entité structurée non consolidée

Les détails des placements du FNB dans des fonds sous-jacents aux 31 mars 2025 et 2024 sont les suivants :

31 mars 2025	**% de l'actif net du FNB sous-jacent**	**Juste valeur des placements du FNB ($)**
FINB Obligations à court terme canadiennes Mackenzie	0,4	138

31 mars 2024	**% de l'actif net du FNB sous-jacent**	**Juste valeur des placements du FNB ($)**
FINB Obligations à court terme canadiennes Mackenzie	0,4	133
FINB Obligations de sociétés américaines de qualité Mackenzie (couvert en $ CA)	0,0	67